



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023 À 19 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire de la commune

La convocation a été adressée le vendredi 31 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 février 2023

Démission d'un conseiller municipal

- | | |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| DCM-9/2023 | Aide au voyage scolaire du collège 2023 |
| DCM-10/2023 | FREDON Centre-Val de Loire : adhésion 2023 |
| DCM-11/2023 | Coupes de bois 2023 : fixation des tarifs |
| DCM-12/2023 | Approbation du Compte Administratif 2022 des Affouages de Marciau |
| DCM-13/2023 | Approbation du Compte de Gestion 2022 des Affouages de Marciau |
| DCM-14/2023 | Affectation du Résultat 2022 des Affouages de Marciau sur le budget communal principal |
| DCM-15/2023 | Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune |
| DCM-16/2023 | Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune |
| DCM-17/2023 | Affectation du Résultat 2022 de la Commune |
| DCM-18/2023 | Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune |
| DCM-19/2023 | Fongibilité de crédits 2023 |
| DCM-20/2023 | Vote des taxes 2023 |
| DCM-21/2023 | Participations aux organismes de regroupement 2023 |
| DCM-22/2023 | Amortissements 2023 |
| DCM-23/2023 | Subvention au CCAS 2023 |
| DCM-24/2023 | Subventions aux associations 2023 |

Questions diverses :

- ✓ Point téléphonie
- ✓ Point aménagement du Marais

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents avant donné pouvoir : Thierry CARLIER à Samuel LECAS, Dominique MALLERON à Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD à Bruno CHAPELIER, Pascal BOYELDIEU à Caroline GANIER

Absent non représenté :, Aurélien BORDINAT

Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum : 8/8

Secrétaire : M. Bruno CHAPELIER

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 13/04/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 13/04/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 est adopté.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Démission d'un conseiller municipal

M. le maire donne lecture du courrier de M. Robert LEPOIX en date du 1^{er} mars 2023 annonçant sa démission du conseil municipal du fait du départ de la commune de Sancergues.

DCM-9/2023. Aide au voyage scolaire du collège 2023

M. le maire informe l'assemblée des renseignements qu'il a pris auprès du collège Roger Martin du Gard, concernant l'organisation du voyage scolaire du 1^{er} au 7 avril 2023 en République tchèque et en Pologne (coût de revient par enfant, reste à charge des familles...).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'accorder une participation financière d'un montant de 100€ par élève qui a participé à ce voyage. Cette somme sera versée directement à la famille de l'élève concerné ci-après : Chanmoreau Maxime, Genet Valentin, Goncalves Aélian, Hart Elliott, Pereira-Chauveau Timéo, Pillault Loïc, Leclerc Clara, Manta Axel, Tirreau Laura, Vicente Louna.

DCM-10/2023. FREDON Centre-Val de Loire : adhésion 2023

M. le maire donne lecture du courrier reçu de FREDON CVL relatif à l'adhésion et au programme départemental de lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de renouveler cette adhésion qui s'élève à 71,39€ (0,11€/habitant), de s'abonner au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (ragondins, rats musqués) qui s'élève à 110€. Cet engagement sera renouvelé par tacite reconduction aux mêmes conditions, sauf dénonciation adressée à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période.

DCM-11/2023. Coupes de bois 2023 : fixation des tarifs

M. le maire informe l'assemblée que suite à la délivrance des coupes de bois pour l'année 2023 il y a lieu de fixer les tarifs de vente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de fixer le montant des coupes de bois de la façon suivante :

- Bois de Marciau : bois sur pied = 6€/stère.

DCM-12/2023. Approbation du Compte Administratif 2022 des Affouages de Marciau

Sous la Présidence de M. Jean-Marie MUSOLESI présentant le Compte Administratif 2022, trois écritures sont constatées pour l'année 2022 : taxe foncière, contribution à l'hectare 2020-2022 et frais de garderie 2018-2021, pour un montant total de 158,10€.

Le résultat de clôture est de 102,44€.

M. le maire se retire de la salle.

Le Compte Administratif 2022 est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents.

DCM-13/2023. Approbation du Compte de Gestion 2022 des Affouages de Marciau

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. Jean-Yves CARLA, Receveur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents.

DCM-14/2023. Affectation du Résultat 2022 des Affouages de Marciau sur le budget communal principal

Vu la délibération n°40 en date du 4 juillet 2022 clôturant le budget annexe Affouages de Marciau au 31 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 102,44€ au budget communal principal à la section de fonctionnement pour l'exercice 2023.

DCM-15/2023. Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune

Sous la Présidence de M. Jean-Marie MUSOLESI présentant le Compte Administratif 2022 :

- **Section de fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent à la somme de : 782 915,43€

Les recettes s'élèvent à la somme de : 964 320,09€

Le résultat de clôture du budget Affouages de Marciau, s'élevant à la somme de 102,44€ est réintégré dans le budget principal en recettes.

Le Compte Administratif laisse ressortir un excédent de 181 507,10€.

- **Section d'investissement :**

Les dépenses s'élèvent à la somme de : 1 403 073,30€

Les recettes s'élèvent à la somme de : 678 309,96€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à la somme de : 978 000,00€

Le Compte Administratif laisse ressortir un excédent de 253 236,66€.

Le résultat de clôture est de 434 743,76€.

M. le maire se retire de la salle.

Le Compte Administratif 2022 est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents.

DCM-16/2023. Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. Jean-Yves CARLA, Receveur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents.

DCM-17/2023. Affectation du Résultat 2022 de la Commune

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de maintenir le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 181.507,10€ à la section de fonctionnement pour l'exercice 2023.

DCM-18/2023. Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 1 043 715,13€
- Section d'investissement : 3 413 917,33€,

et ils donnent délégation de pouvoir à M. le maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

DCM-19/2023. Fongibilité de crédits 2023

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°37 du 13 juin 2022 décidant du passage à la M57 au 01/01/2023 ;

Vu la délibération n°18 du 11 avril 2023 du vote du Budget Primitif 2023, donnant délégation de pouvoir à M. le maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

M. le maire propose à l'assemblée de fixer les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 38 033,51€
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 74 186,55€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les limites des mouvements de crédits de chapitre à chapitre fixées par M. le Maire.

DCM-20/2023. Vote des taxes 2023

M. le maire propose à l'assemblée de reconduire les taux des taxes pour 2023, à savoir :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 38,05 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 36,27 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 24,87 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,70 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité des présents, ces taux pour l'année 2023.

DCM-21/2023. Participations aux organismes de regroupement 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, des participations aux organismes de regroupement pour l'année 2023, suivantes :

SIAEP de la région de Sancergues	520€
Syndicat de Transport Scolaire	1.954€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Cimetière	16.345€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Assainissement-Eaux Pluviales	7.069€
Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois	3.047€
SDE18	6.200€
RASED	123€
Cher Ingénierie des Territoires (CIT)	140€
ASA de la Vauvise	91€
TOTAL	35.489€

DCM-22/2023. Amortissements 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, les amortissements suivants pour l'année 2023 (voir tableau annexé au présent procès-verbal).

DCM-23/2023. Subvention au CCAS 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'un montant de 6 000€. Cette somme sera prélevée à l'article 657362 du Budget Primitif 2023.

DCM-24/2023. Subventions aux associations 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, la répartition des diverses subventions aux associations pour l'année 2023, suivantes :

COMITE DES FETES DE SANCERGUES	600€
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE-MATERNELLE	650€
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SANCERGUES	250€
ASSOCIATION AAPPMA LE GARDON DE LA VAUVISE	300€
AMIS BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CHER	100€
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF)	50€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	700€
TENNIS CLUB DE SANCERGUES	650€
4S SAINT SATUR	820€
HERRY'BAMBELLE	300€
A.DM.R. BAUGY	100€
JUDO CLUB SANCERGUOIS	500€
FACILAVIE	250€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300€
GRAHL	300€
VOLLEY DETENTE DE SANCERGUES	100€
CLUB DE PAINTBALL LES CANARDEURS	300€
LES ARCHERS DE LA VAUVISE	200€
ASSOCIATION EN RANG PAR DEUX	300€
ASSOCIATION SAINTE BARBE	973,50€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SANCERGUES	300€
SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS PAYS VAL SANCERROIS	100€
S.B.P.A. DU CHER	325,50€
COMITE DE BAUGY-AVORD DU SOUVENIR Français	100€
DIVERS	2931€
TOTAL PREVU	11 500€

Questions diverses

- ✓ Point téléphonie: la commission de travail étudie différentes propositions sur l'ensemble des abonnements téléphoniques de la commune, le dossier sera présenté lors d'un prochain conseil, à réception des différentes offres.

Point aménagement du Marais : l'aménagement d'un terrain de pétanque sera réalisé au Marais dès que les conditions météorologiques le permettront. Une présentation du travail sur le projet d'aménagement du Marais sera effectuée par le CAUE le vendredi 28 avril à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 30 mai 2023 à 19h.

Liste récapitulative des délibérations :

DCM-9/2023 Aide au voyage scolaire du collège 2023

DCM-10/2023 FREDON Centre-Val de Loire : adhésion 2023

DCM-11/2023 Coupes de bois 2023 : fixation des tarifs

DCM-12/2023 Approbation du Compte Administratif 2022 des Affouages de Marciau

DCM-13/2023 Approbation du Compte de Gestion 2022 des Affouages de Marciau

DCM-14/2023 Affectation du Résultat 2022 des Affouages de Marciau sur le budget communal principal

DCM-15/2023 Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune

DCM-16/2023 Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune

DCM-17/2023 Affectation du Résultat 2022 de la Commune

DCM-18/2023 Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune

DCM-19/2023 Fongibilité de crédits 2023

DCM-20/2023 Vote des taxes 2023

DCM-21/2023 Participations aux organismes de regroupement 2023

DCM-22/2023 Amortissements 2023

DCM-23/2023 Subvention au CCAS 2023

DCM-24/2023 Subventions aux associations 2023

M. le Maire,

Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,

Bruno CHAPELIER



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Opération d'Ordre - Recette d'investissement

Compte	N° Inventaire Trésorerie	REF MAIRIE	Montant Total	Date Acquisition	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	RESTE A AMORTIR APRES 2023
2804182	201700000007	TRVX EP REVE LE MINERAL	1 266.02	22/02/2017	126.00	126.00	126.00	126.00	130.82						508.82
2804182	201700000008	TRAVAUX EP SARRE	1 155.17	22/02/2017	115.00	115.00	115.00	115.00	119.13						464.13
2804182	TRAVAUX EP RTE DE BOURGES		265.46	16/06/2017	26.00	26.00	26.00	26.00	30.36						108.36
2804182	201700000021	TRVX EP PRISES GUIRLANDES	1 224.23	06/12/2017	122.00	122.00	122.00	122.00	125.39						491.39
2804182	EP ENFOUISS RESEAUX	TRVX ENFOUIS RESEAUX RN151	31 555.17	30/05/2016	3 155.00	3 155.00	3 155.00	3 158.62							9 468.62
2804182	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE		373.59	13/11/2018	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	40.23					188.23
2804182	TRVX EP REVE SABLONNIERE		5 359.61	11/06/2018	535.00	535.00	535.00	535.00	535.00	543.65					2 683.65
2804182	TRVX EP REVE CHAMP FOIRE		2 225.03	12/06/2018	222.00	222.00	222.00	222.00	222.00	226.53					1 114.53
2804182	TRVX EP EXTENSION BOURLON		599.69	11/06/2018	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	67.72					303.72
2804182	TRAVAUX RENOV EP	foyers vétustes	994.73	11/04/2019	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	103.73				598.73
2804182	TRVX EP REVE PETITS JARDI	panne	196.35	03/05/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35				120.35
2804182	TRVX EP REVE PETITS JARDIN	panne	196.35	04/12/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35				120.35
2804182	TRVX EP REVE CAMUZE	plan tève	223.38	31/01/2020	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	25.38			157.38
2804182	TRVX EP PRISES GUIRLANDES	panne	333.28	20/04/2020	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	36.28			234.28
2804182	TRVX EP AV. LIBERATION	panne	635.72	10/05/2021	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	59.72		507.72
2804182	TRVX EP MAURICE DELAFOSSE	panne	337.39	10/05/2021	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	31.39		269.39
2804182	TRVX EP RUE DES FOLIES	panne	777.15	07/10/2021	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.67		621.71
2804182	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE	renovation	8 160.28	30/11/2021	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.01		6 528.22
2804182	TRVX EP RTE CHARENTONNAY	panne	447.03	04/05/2022	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70		402.33
2804182	TRVX EP ARMOIRE AV LIBERATION	panne	1 461.55	04/08/2022	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16		1 315.39
2804182	TRVX EP ARMOIRE LAPAUTRE	panne	1 689.37	23/11/2022	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94		1 520.43
28051	SEGILOG 2022	logiciel	2 948.40	28/06/2022	2 948.40										0
2804181	ER RUE LAPAUTRE		900.00	16/11/2015	90.00	90.00	90.00								180.00
Opération d'Ordre - Dépenses de Fonctionnement															
681			63 324.95		8 978.95	6 030.55	6 030.55	5 944.17	2 802.25	2 421.68	1 560.98	1 413.21	1 344.59		27 907.73

Annexe 1

